

# Avis d'appel public à concurrence

## MAIRIE DE BIGUGLIA

Commune de Biguglia - Franchissement du Bevincu - Maîtrise d'oeuvre études et travaux - remplacement d'un ouvrage submersible par un ouvrage d'art

**Directive 2014/24/UE**

**Section I - Pouvoir adjudicateur**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact**

MAIRIE DE BIGUGLIA, R.N. 193, à l'attention de M. Jean-Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33) 4 95 58 98 58. E-mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Code d'identification national : 21200037600013. Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : <https://biguglia.corsica/> Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatspublicscorse.com:443/2091> Accès électronique à l'information (URL) : <https://www.achatspublicscorse.com> Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <https://www.achatspublicscorse.com>, le marché est attribué par un acheteur central : Non, URL des outils et dispositifs logiciels : <https://www.achatspublicscorse.com:443/2091>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

MAIRIE DE BIGUGLIA, Hôtel de ville, Contact : Marchés Publics, à l'attention de : M. Jean-Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33) 4 95 58 98 58. E-mail : casacumuna@biguglia.corsica. Code d'identification national : 21200037600013. Adresse internet : <https://biguglia.corsica/>

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale.

**I.3) Activité principale**

Services généraux des administrations publiques.

**I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :**

Non

**Section II - Objet du marché**

**II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice**

Commune de Biguglia - Franchissement du Bevincu - Maîtrise d'oeuvre études et travaux - remplacement d'un ouvrage submersible par un ouvrage d'art.

**II.1.2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71311220.

**Mot(s) clé(s) descripteur(s)**

Maîtrise d'oeuvre.

**II.1.3) Type de marché**

services

**II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

Marché de Maîtrise d'oeuvre études et Réalisation pour le remplacement du passage submersible actuel par un ouvrage d'art au droit du franchissement du Bevincu par la route des maraichers : démolition de l'ouvrage actuel, construction d'un ouvrage d'art, rétablissement routier, protection de berges.

**II.1.6) Lots : Division en lots**

non

**II.2) Description**

**Intitulé**

LOT n° 1 Intitulé : Maîtrise d'oeuvre études et travaux - remplacement d'un ouvrage submersible par un ouvrage d'art.

**Code(s) CPV additionnel(s)**

71311220.

**Lieu d'exécution**

FRM02 - Haute-Corse.

**Description des prestations**

Marché de Maîtrise d'oeuvre études et Réalisation pour le remplacement du passage submersible actuel par un ouvrage d'art au droit du franchissement du Bevincu par la route des maraichers : démolition de l'ouvrage actuel, construction d'un ouvrage d'art, rétablissement routier, protection de berges.

**Critères d'attribution**

Critère(s) de qualité 1. valeur technique de l'offre / Pondération : 70%

Prix / Pondération : 30%

**Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 44 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce

marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

**Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Non

**Informations sur les options**

Options : Non

**Informations sur les catalogues électroniques**

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

**Informations sur les fonds de l'Union Européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**  
Liste et description succincte des conditions: Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique indivi-

duel, soit en tant que membre d'un groupement: . Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés, mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique et aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants. . Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies**

Liste et description succincte des critères de sélection: . Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale du marché, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de deux fois la part annualisée de la valeur estimée du marché.

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies**

Liste et description succincte des critères de sélection: . Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou preuve équivalente par tout moyen. Le candidat devra répondre au niveau spécifique minimal exigé ci-après. . Présentation d'une liste des principaux services de même nature, au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les fournitures et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. . Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. . Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché. . Description de l'équipement technique et des moyens d'étude dont dispose le candidat pour la présente opération. Les candidats étrangers pourront produire les documents exigés ci-avant dans leur langue d'origine. Ils devront impérativement les accompagner de leur traduction en français. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le candidat devra disposer des qualifications OPQIBI 0331 (Direction de l'Exécution des Travaux) ou équivalent, OPQIBI 1818 (Ingénierie de ponts courants) ou équivalent, OPQIBI 0810 (Etude de projets en hydraulique fluviale et maritime) ou équivalent. En l'absence de qualification(s), la preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée notamment par un dossier de références de moins de trois ans portant sur des prestations de même nature à celles demandées pour obtenir l'(les) identification(s) professionnelle(s) susmentionnées. Dans ce cas, le dossier de références devra être soutenu par des attestations de bonne exécution (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français. **NOTA** : Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement. Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement.

**III.2) Conditions liées au marché**

**III.2.1) Informations relatives à la profession**

La prestation est réservée à une profession particulière

**Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables**

La loi MOP du 12 juillet 1985 traitant et mettant en relation la maîtrise d'ouvrage publique avec la maîtrise d'oeuvre privée.

**III.2.2) L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières**

Le marché contient une clause sociale

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

**Section IV : Procédure**

**IV.1) Description**

**IV.1.1) Type de procédure**

Appel d'offres ouvert

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

non

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

non

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

24 mars 2023 12:00:00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

**Durée en mois**

6 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Date : 29 mars 2023 14h00

##### **Lieu**

Mairie de Biguglia (20620)

##### **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres**

non

#### **Section VI : Renseignements complémentaires**

##### **VI.1) Renouvellement :**

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

##### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

La facturation en ligne sera utilisée

##### **VI.3) Informations complémentaires**

La procédure dématérialisée suivie pour la passation du marché concerné étant de type "ouverte", le DCE est mis à leur disposition gratuitement sur la plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse: <https://www.achatspublicscorse.com:443/2091> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le dépôt des plis est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section IV.2.2 ci-avant. Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de prendre toute disposition afin de s'assurer d'une bonne maîtrise du processus de dépôt de leur pli et d'anticiper cette opération en tenant compte de la durée du dépôt (directement dépendant de la taille des plis et de la qualité de la connexion internet des candidats notamment), afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. A défaut, les plis seront considérés hors délai. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Forme juridique de l'attributaire : le marché sera attribué à un opérateur économique unique, ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun ou à un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être retenu dans plusieurs groupements. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet du marché sera évaluée sur la base des renseignements et documents demandés en section III.1, au regard : . de leur capacité économique et financière, . de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération. Démarrage prévisionnel des prestations : 2ème trimestre 2023

##### **VI.4) Procédures de recours**

###### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de BASTIA, villa Montepiano, F-20247 Bastia. E-Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr). Tél. (+33) 4 95 32 88 66. Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>. Fax (+33) 4 95 30 72 87

###### **VI.4.2) Introduction des recours**

###### **Précisions concernant les délais d'introduction des recours**

L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants : . un référé précontractuel avant la signature du marché conformément aux dispositions des articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative. . un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (délai ramené, en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), à 31 jours à compter de la publication de cet avis d'attribution).

##### **VI.5) Date d'envoi du présent avis**

17 février 2023